

Livret A : le taux de rémunération n'augmentera pas au 1er novembre

Article rédigé par *Le Figaro*, le 04 octobre 2022

Source [Le Figaro] : Malgré un contexte inflationniste, la Banque de France n'octroiera pas de hausse à ce placement alors qu'un arrêté lui en laisse la possibilité pour le début de mois prochain.

Alors que la rémunération du [livret A](#) était passée de 1 à 2% au 1er août, une nouvelle hausse ne sera pas octroyée aux épargnants début novembre. C'est ce qu'a annoncé, dimanche 2 octobre, un porte-parole de la Banque de France [au Parisien](#) : «*Il n'y aura pas de hausse exceptionnelle du taux du livret A en novembre, pas plus qu'il n'y en a eu en mai dernier. La revalorisation au 1er août a été significative, plus encore sur le Livret épargne populaire.*» Le taux de ce dernier est effectivement passé de 2,2 % à 4,6 %. Une information confirmée par l'organisme bancaire au *Figaro*.

Cette possibilité d'augmentation intermédiaire est permise depuis un arrêté de janvier 2021 sur les taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée. «*Au 15 avril et au 15 octobre de chaque année, si la Banque de France estime que la variation de l'inflation ou des marchés monétaires le justifie, le gouverneur peut proposer au ministre chargé de l'Économie de réviser les taux (...) au 1er mai ou au 1er novembre*», précise le texte.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

04/10/2022 01:00